



CARACTÉRISTIQUES PRODUIT

Très concentré en matières actives, c'est un produit hautement efficace pour éliminer les souillures importantes : huiles, graisses de machine, gaz d'échappement, cambouis, suie, traces de pneu.

MODE D'EMPLOI

Auto laveuse : dilution de 1 à 3 %.

Lavage manuel : dilution de 3 à 5 %.

Appliquer la solution sur la surface à nettoyer, laisser agir quelques minutes.

Brosser éventuellement puis rincer à l'eau claire.

Dans le cas de sols fortement encrassés, augmenter le dosage (5 à 10%).

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT	COULEUR	PH	DENSITÉ	ODEUR
liquide limpide	orange	>12,5	1,07 - 1,09	citronnelle

CONDITIONNEMENTS

ref. 881717 (88) : bidon 5L - carton x2 - palette x128

ref. 881718 (249) : fût de 220L

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Eviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
- Stocker à l'abri du gel.

NATURE CHIMIQUE

- Agents de surface anioniques, polycarboxylates, agents de surface non ioniques <5%
- Parfums

ENVIRONNEMENT

Surconditionnement : carton recyclable

Bidon de 5L : emballage recyclable

Fût : non recyclable, il peut être revalorisé.

Recycler ou éliminer l'emballage conformément aux législations en vigueur.

PURAFLOOR

INDUSTRIE DÉGRAISSANT ALCALIN SURPUSSIANT

RÉF : 881717 (5L) - 881718 (220L)

Dernière mise à jour : 24-12-2025 Ind.2



TYPE DE PRÉPARATION : A diluer

ETIQUETAGE RÈGLEMENTAIRE

- Pas d'étiquetage
 Etiquetage : GHS 05
 Etiquetage additionnel

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Consignes de sécurité : se référer à la fiche de données de sécurité

TRANSPORT ADR

- SOUMIS : UN 3266
 NON SOUMIS

CODE DOUANIER

34025090

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)1.42.70.54.55 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

USAGE RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS